TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

# RESTAURER LA COHÉSION SOCIALE DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALE

DÉCLARATION SYNDICALE
À LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI DU G8
NIIGATA, 11-12 MAI 2008


1-5 **Résumé : l'enjeu de Niigata**

**Les ministres du Travail et le déroulement de la crise économique et financière**

6-10 Mesures de relance économique favorables au travail décent

11-13 Réglementer la financiarisation, la dimension emploi

14 **L'ordre du jour de Niigata**

15-23 Placer la répartition équitable au cœur de l'action gouvernementale

24-32 S'attaquer aux problèmes de la précarité des emplois, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et du vieillissement

33-34 La dimension locale et régionale des inégalités

35-45 La lutte contre le changement climatique, le rôle des « entreprises vertes » et de l'emploi durable

**Mise en oeuvre des engagements du G8 pris par le passé**

46-47 Tirer parti des résultats de la Réunion des ministres du Travail du G8 à Dresde en 2007

48-53 La responsabilité des entreprises et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales


## Résumé : l'enjeu de Niigata

1 Les ministres du Travail se réunissent alors que les conséquences de la crise financière sur l'économie mondiale, déclenchée par le marché américain des prêts hypothécaires, ne se sont pas encore fait pleinement sentir. Il est pourtant manifeste que l'économie des Etats-Unis est confrontée à la crise la plus grave depuis la dépression des années 1930 et que la croissance et l'emploi sont d'ores et déjà touchés dans le monde entier. L'OIT estime que les turbulences économiques liées à la crise financière entraîneront un accroissement inacceptable du chômage. Il en résultera une aggravation de la pénurie actuelle d'emplois décents. Les syndicats ont appelé les ministres des Finances et les dirigeants des banques centrales à prendre des mesures d'envergure mondiale allant plus loin que celles qui ont déjà été prises. Ils ont appelé les gouvernements à réagir de manière concertée à la crise par l'assouplissement monétaire et la relance budgétaire, appel repris depuis par le FMI. Les ministres du Travail ne peuvent pas être absents de ce débat – ils doivent inciter les ministres de l'Economie et des Finances ainsi que les dirigeants des banques centrales, à prendre des mesures pour s'attaquer au problème du manque de transparence et d'efficacité de la réglementation des marchés mondiaux de capitaux et pour veiller à ce que les mesures fondamentales concernant le marché du travail visent en particulier à améliorer la qualité et le nombre des emplois.

2 Dans certaines grandes économies du G8, en particulier aux États-Unis, la récession s'amorce alors que les salaires médians n'ont toujours pas retrouvé les niveaux moyens observés lors du cycle précédent. L'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages salariés est à la fois une conséquence de politiques antérieures néfastes et une cause de l'instabilité actuelle et de la situation de surendettement qui a déclenché la crise du crédit hypothécaire. Une déréglementation financière excessive a permis aux créanciers de faire la promotion de prêts insoutenables dans la durée et gagés sur la valeur acquise des logements et non sur le revenu. La croissance mondiale se caractérise désormais par la baisse durable de la part des salaires dans le revenu national et le creusement des disparités salariales. La succession de bulles financières sur les marchés d'actifs, stimulée par un endettement excessif et des réglementations

DÉCLARATION SYNDICALE

EN PARTENARIAT AVEC

Global Unions

ITUC CSI IGB

laxistes se substitue au modèle de la croissance durable fondée sur le partage des gains. Dans certains pays du G8, notamment au Japon, l'accroissement spectaculaire du travail précaire – des emplois non-régulés, sans garantie et sans protection, qui ne permettent pas de couvrir les besoins des salariés et de leurs familles – est en soi un indicateur de cette aggravation des inégalités.

3 Nous invitons les ministres du Travail du G8 à faire en sorte que la répartition équitable des revenus et des opportunités soit placée au cœur de l'action gouvernementale. Dans un premier temps, les politiques économiques et sociales de toutes les administrations concernées des pays du G8 ainsi que dans les institutions internationales doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence sur la répartition des revenus moyennant la réalisation « d'audits sur l'équité ».

4 Pour que les réunions du G8 soient crédibles auprès des citoyens des pays membres du G8 ainsi que des autres pays, il est essentiel que les engagements pris soient effectivement tenus. Ceci est valable tant pour les sommets du G8 que pour les réunions ministérielles. Le G8 doit tirer parti des progrès accomplis à la réunion des ministres du Travail de Dresde en 2007, notamment en ce qui concerne la dimension sociale de la mondialisation, l'accès à la protection sociale dans les pays en développement et pour que soit définie une approche plus efficace de la responsabilité sociale des entreprises. Nous demandons par conséquent aux ministres du Travail de présenter un rapport à la réunion des ministres du Travail du G8 de 2009 qui se tiendra en Italie, sur les mesures prises pour tenir les engagements pris à Dresde et ceux pris à Niigata.

5 En résumé, nous demandons aux Ministres de mettre à profit leurs discussions en vue de :

- diminuer le risque d'augmentation du chômage et soutenir le travail décent par des initiatives gouvernementales coordonnées (§6-10) ;
- neutraliser les effets négatifs potentiels de la financiarisation sur l'emploi et mettre en place une réglementation équitable applicable à tous les investisseurs y compris les fonds d'investissement (§11-13) ;
- remédier à l'accroissement des inégalités, notamment par des « audits sur l'équité » dans tous les domaines de l'action publique (§15-23) ;
- diminuer l'insécurité et la précarité du marché du travail observées dans un grand nombre de pays du G8 (§24-32) ;
- diminuer les inégalités régionales (§ 33-34) ;
- assurer une cohérence mondiale des négociations commerciales, qui soient favorables au développement ; s'attaquer au changement climatique et lancer des programmes d'action pour des emplois écologiques ou « emplois verts » (§35-45) ;
- mettre à profit les progrès réalisés à la réunion des ministres du Travail à Dresde en 2007, notamment ceux liés à la dimension sociale de la mondialisation et à une approche plus efficace de la responsabilité des entreprises (§46-53).

## Les ministres du Travail et le déroulement de la crise économique et financière

### *Des mesures de relance économique favorables au travail décent*

6 Les dangers d'une récession profonde aux Etats-Unis et dans l'ensemble de l'OCDE sont réels, avec des répercussions sur de nombreux pays en développement. Le débat sur la relance budgétaire doit prendre toute son ampleur. Accorder encore et encore des réductions d'impôts aux entreprises et aux contribuables les plus aisés n'est pas acceptable.

> La stagnation des salaires est au coeur des problèmes économiques auxquels sont actuellement confrontés les ménages salariés dans l'ensemble de l'OCDE.

7 Cette année, lors de réunions successives des ministres des Finances du G7 et des dirigeants des banques centrales, les organisations syndicales internationales ont demandé aux gouvernements de soutenir l'appel lancé par le directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn, en faveur de mesures budgétaires concertées pour faire face à la crise économique. Ils ont également incité la Banque centrale européenne à suivre l'exemple de la Réserve fédérale et à prendre les mesures nécessaires en réduisant les taux d'intérêt.

8 Face à un retournement de la conjoncture économique mondiale, le Directeur général du FMI a plaidé en faveur de « mesures de relance par voie budgétaire, ponctuelles et ciblées ». Les mesures monétaires prises par les banques centrales en réaction à l'intensification du ralentissement économique et financier mondial à la fin de 2007 et au début de 2008 ont été accueillies avec satisfaction mais se sont avérées insuffisantes. La crise a été déclenchée il y a un an par l'éclatement de la bulle immobilière et la crise du crédit hypothécaire aux Etats-Unis, aggravée par l'opacité et la déréglementation des marchés financiers surendettés. L'abaissement des taux d'intérêt principaux des banques centrales ou l'injection de liquidités dans le système bancaire leur a permis de maintenir le système à flot. Mais la confiance a disparu parmi les acteurs du marché financier et les banques ne se prêtent guère de l'argent. On assiste à un durcissement des conditions d'emprunt des ménages et des entreprises dans l'ensemble de l'OCDE et de nombreux pays en développement – à un moment où la demande se contracte. La solution ne consiste pas à tolérer une réglementation laxiste du crédit et de ce fait à favoriser davantage de bulles d'actifs mais à restaurer une demande effective.

9 Les ministres des Finances du G7 doivent travailler à une stratégie coordonnée de politiques de relance diversifiées de la demande qui soutiennent notamment les salaires médians et les bas salaires. Cette stratégie doit recevoir le soutien des ministres du Travail. Compte tenu de la récession à venir le moment est venu de proposer des programmes d'infrastructure ciblés et des mesures destinées à réduire les inégalités régionales et à améliorer l'environnement - comme nous le demandons plus loin dans la présente déclaration.

10 La stagnation des salaires est au cœur des problèmes économiques auxquels sont actuellement confrontés les ménages salariés dans l'ensemble de l'OCDE. Aux États-Unis, cette tendance s'est trouvée aggravée par des réductions importantes des dépenses publiques – hors dépenses de défense – consacrées aux infrastructures de base et aux services sociaux. La part des salaires dans le revenu national diminue depuis deux décennies dans le monde entier. Le 31 janvier 2008, l'OCDE a publié des chiffres montrant que les coûts de main-d'œuvre dans l'industrie ont diminué pour la plupart des principales économies de l'OCDE, au cours du troisième trimestre de 2007. En mettant fin à la stagnation des salaires, on ne déclencherait pas l'inflation mais on soutiendrait la croissance. En Europe, le pouvoir d'achat des salariés est sous la pression de l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie. Dans les pays en développement, il faudrait faire décoller la croissance grâce à l'annulation des dettes et à l'aide au développement afin d'augmenter la consommation des ménages menacés par la pauvreté.

### *Réglementer la financiarisation, la dimension emploi*

11 La crise financière qui a maintenant déclenché une crise de l'emploi a son origine dans la déréglementation irresponsable des marchés financiers qui a permis un endettement excessif des sociétés financières, l'apparition de bulles spéculatives et une innovation financière consistant en un transfert de dettes douteuses sous l'apparence de « produits structurés » opaques. Ce système fragile a fonctionné tant que les taux d'intérêt et les défauts de remboursement des emprunteurs étaient peu élevés. Il s'est effondré aux premiers signes de retournement du marché américain de l'immobilier à la fin de 2006. Le véritable risque de crédit des actifs sous-jacents des ménages et des entreprises – qui est essentiel au bon fonctionnement de l'économie réelle – n'était pas une préoccupation dans l'activité des produits financiers structurés de sorte qu'il était

impossible pour les investisseurs – y compris les fonds de pension des salariés – de comprendre ce qu'ils achetaient et ce à quoi ils s'exposaient. Par voie de conséquence, l'incertitude concernant la localisation des risques de crédit et des pertes a provoqué une perte de confiance sur les marchés. Le marché du crédit interbancaire a cessé de fonctionner tandis que les banques implantées dans la zone OCDE ont perdu 570 milliards de $ US en valeur boursière en 2007 et encore 337 milliards de $ US au cours du premier trimestre de 2008. Protégés pour un temps par leur opacité, les fonds spéculatifs implosent maintenant l'un après l'autre. Plus inquiétant encore, la révision attendue à la baisse de la notation des rehausseurs de crédit pourrait déclencher un déclassement généralisé des quelques 2400 milliards de $ US estimés en obligations de sociétés que ces groupes d'assurance garantissent. Le coût qui en résulterait pour le financement par la dette de l'économie réelle pourrait être sans précédent, en particulier pour les parties les plus exposées et notamment les entreprises sous LBO qui emploient des millions de salariés dans l'ensemble de l'OCDE.

12 Il incombe aux ministres du Travail du G8 de réagir aux conséquences de cette crise sur l'emploi. Dans bon nombre de pays de l'OCDE, ils sont également responsables de la supervision de la sécurité des fonds de pension sur lesquels un nombre croissant de salariés dépendent pour la sécurité de leur retraite. Les ministres du Travail doivent également anticiper la nécessaire réponse par la réglementation pour qu'une telle crise ne se reproduise plus. L'ajustement monétaire effectué par les banques centrales au cours de l'année passée était bienvenu mais largement insuffisant. Pour regagner la confiance de l'opinion publique, les gouvernements des pays de l'OCDE doivent renforcer la coopération internationale pour réformer et rétablir aussi bien la réglementation que la surveillance des activités et des institutions de financement du crédit. En vue du Sommet du G8 en juin, les ministres du Travail du G8 doivent appeler au renouveau de la coopération internationale dans ce domaine et veiller à ce que les secteurs financier et bancaire remplissent leur mission publique : répondre aux besoins de financement de l'économie réelle.

13 Les ministres du Travail du G8 doivent aussi centrer leur attention sur les conséquences sur l'emploi de la vague de rachats d'entreprise par des fonds d'investissement LBO[1] et, de ce fait, les responsabilités patronales des sociétés d'investissement. Plus globalement, les ministres doivent examiner de quelle manière ce modèle d'entreprise – qui est controversé – est compatible avec la législation actuelle qui protège les acquis sociaux des salariés. On estime que plus d'un million de salariés travaillent dans des entreprises sous LBO tant en France qu'au Royaume-Uni. Rien que pour les États-Unis, les estimations atteignent les 10 millions. Les syndicats appellent à une fiscalité, une transparence et une gouvernance équitables des fonds d'investissements LBO. Les droits des salariés à une rémunération et une retraite décentes, à la négociation collective, à la liberté syndicale ainsi qu'à l'information et à la consultation sont au nombre des problèmes de règlementation les plus importants posés par ces fonds d'investissement. Les décisions y sont rarement prises au niveau des sociétés de portefeuille et sont, de ce fait, en dehors du périmètre couvert par la législation habituelle sur le travail. Cette dernière devient en effet compliquée à mettre en œuvre dans les entreprises sous LBO. Aux États-Unis, l'AFL-CIO a demandé au Congrès d'obliger les fonds d'investissement à fonctionner selon les mêmes règles sociétales que celles qui s'appliquent aux sociétés cotées en bourse. En Europe, la CES a recensé plusieurs domaines où les directives de l'UE relatives à la consultation des salariés et aux « droits acquis » ne sont pas adaptées aux fonds d'investissement. Au Japon, à l'issue d'une enquête menée par le ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, en 2006, RENGO a demandé le renforcement de la législation sur la responsabilité patronale afin de prendre en compte le rôle des fonds d'investissements en position d'actionnaires de contrôle, comme cela est le cas par définition avec les fonds LBO. Dans le

1 Leveraged Buy Out

but de protéger les droits acquis des salariés, il est essentiel aujourd'hui de réexaminer dans l'ensemble des pays de l'OCDE les aspects juridiques de la responsabilité patronale dans le cas des fonds d'investissement LBO.

## L'ordre du jour de Niigata

14 Nous constatons que le gouvernement du Japon a mis trois thèmes à l'ordre du jour de la réunion de Niigata : l'équilibre entre vie professionnelles et vie familiale et le vieillissement des populations ; les politiques du marché du travail et les catégories et les régions les plus vulnérables ; et les défis posés aux salariés par le développement durable et le changement climatique. Un aspect qui est à la base de toutes ces questions importantes est celui de la croissance des inégalités dans l'ensemble des pays du G8 et dans d'autres pays.

> « Les politiques économiques et sociales de toutes les administrations concernées des pays du G8 ainsi que des institutions internationales doivent être évaluées du point de vue de leur incidence sur la répartition des revenus et l'équité sociale.

### *Placer la répartition équitable au cœur de l'action gouvernementale*

15 Les répercussions de la mondialisation sur l'emploi, les marchés du travail et les salaires et celles provenant de politiques de redistribution inadaptées constituent les principales causes de l'accroissement des inégalités que nous constatons à la fois entre les sociétés et à l'intérieur de celles-ci. Nous demandons aux ministres du Travail du G8 de veiller à ce que la répartition équitable des revenus et l'égalité des chances soient au cœur de l'action gouvernementale. Dans un premier temps, les politiques économiques et sociales de toutes les administrations concernées des pays du G8 ainsi que des institutions internationales doivent être évaluées du point de vue de leur incidence sur la répartition des revenus et l'équité sociale. Serait ainsi mise en place une forme « d'audits de l'équité ». Dans les pays de l'OCDE, le coefficient Gini qui mesure l'inégalité entre les revenus nets des ménages, a augmenté de 6 points au cours des deux dernières décennies. L'accroissement de cette inégalité a été particulièrement fort au Royaume-Uni et aux États-Unis. Au Royaume-Uni, le coefficient Gini du revenu net disponible des ménages est passé de 27 à la fin des années 1970 à 34 à la fin des années 1990, ce qui montre que l'inégalité a augmenté de pratiquement 30%. Aux États-Unis – un pays confronté depuis longtemps à une forte inégalité des revenus - ce coefficient a même augmenté davantage. Au niveau international, des écarts se creusent entre les sociétés et au sein même des sociétés. Selon le PNUD[2], sur les 73 pays du monde entier pour lesquels on dispose de chiffres, 53 pays – comptant plus de 80 %

2 Rapport sur le développement humain du PNUD 2007/2008 et 2005.

***Variation du coefficient Gini des revenus (en points de pourcentage)***
***Fin des années 1970/début des années 1980 - Fin des années 1990/début des années 2000***

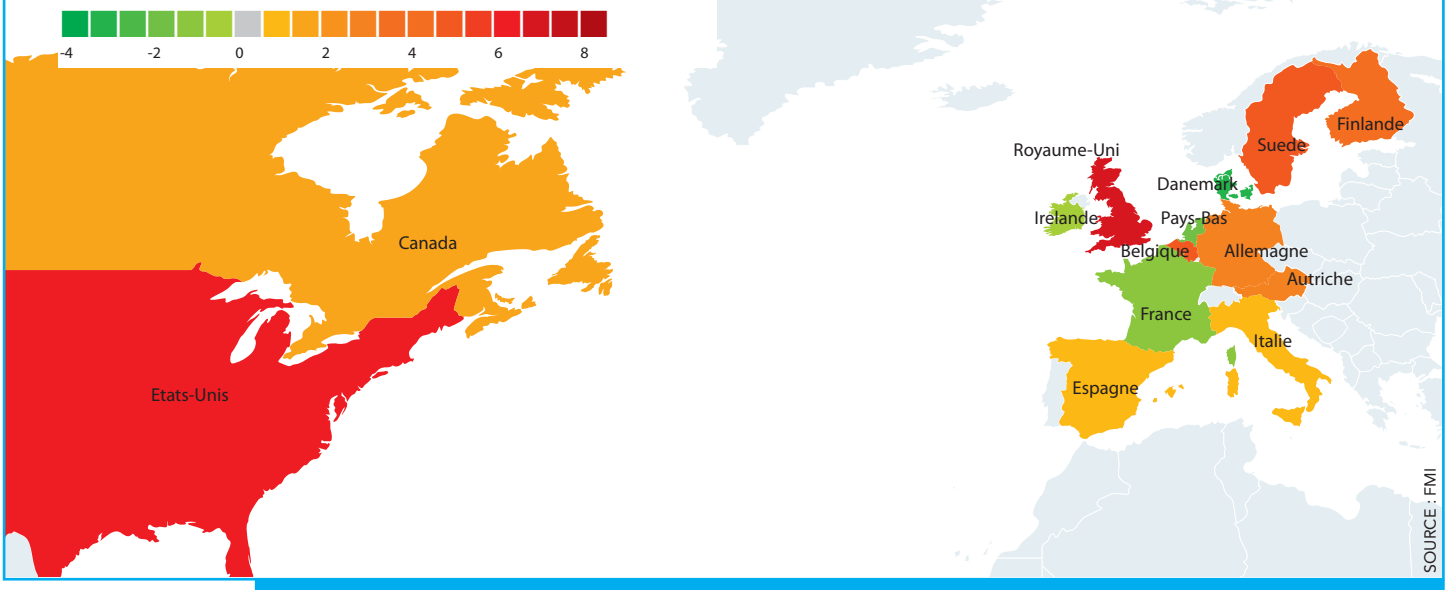


SOURCE : FMI

de la population mondiale – ont enregistré un accroissement de l'inégalité dans la répartition des revenus au cours des deux dernières décennies.

16 Dans les pays industrialisés, des salariés tant manuels que non manuels, victimes de suppressions d'emplois, connaissent souvent le chômage de longue durée puis une baisse de salaire importante lorsqu'ils retrouvent un emploi. Parallèlement, les entreprises disposent d'un pouvoir accru lors des négociations avec les syndicats en raison des pressions concurrentielles et fiscales et des menaces de délocalisation. Cette situation a entraîné un décrochage entre croissance de la productivité et des revenus, décrochage qui est particulièrement marqué sur les marchés du travail dits flexibles comme aux États-Unis où – selon les données du Bureau of Labor Statistics (Bureau des statistiques du travail) – la productivité des salariés a augmenté de 16,6 % pendant les cinq années entre 2000 et 2005 alors que leur rémunération médiane n'a progressé que de 7,2 % ; une augmentation qui a été dépassée par l'inflation au cours des trois dernières années. Les chiffres des revenus des ménages cachent en outre des inégalités croissantes dans la mesure où une forte proportion des augmentations est concentrée tout en haut de l'échelle des revenus. Aux États-Unis, la part du centile supérieur des revenus salariaux est passée de 6,4 % de la totalité des salaires gagnés en 1980 à 11,6 % en 2004. La part du 1 % des ménages les plus riches dans le revenu national a doublé, passant de 8 % en 1980 à 16 % en 2004.

17 Dans un certain nombre de pays, les politiques gouvernementales ont fait pencher l'équilibre des pouvoirs au détriment des salariés moyennant ce que l'on prétend être des politiques de réformes favorables à l'emploi : déréglementation des marchés du travail, rationalisation des systèmes de protection sociale, baisse des impôts pour les ménages aisés et pour les entreprises et effets secondaires des régimes de prestations liés au retour à l'emploi. Ce type de réformes unilatérales du marché du travail est depuis longtemps préconisé par le FMI. Il en est fait état dans la publication de l'OCDE « Objectif Croissance »[3] et pourtant ces réformes sont remises en question par des éléments factuels que l'on trouve dans la version révisée de la « Stratégie pour l'Emploi »[4]. Par le biais de sa publication annuelle Doing Business axée sur la déréglementation, la Banque mondiale s'est ainsi placée au premier rang des partisans de la suppression des protections élémentaires tant sociales que du travail pour les salariés. La diminution du nombre de personnes qui profitent de la croissance économique et de la mondialisation ne représente pas simplement une menace pour la cohésion sociale ; en l'absence de réactions adaptées de la part des pouvoirs publics, le processus accentuera le scepticisme à l'égard du libre échange et viendra ainsi corroborer les propositions qui visent à élever des obstacles contre les échanges et les investissements au niveau mondial. Les mesures visant à rétablir et développer l'efficacité de la sécurité sociale et à étendre la protection à tous les salariés sur le marché du travail ne sont pas seulement nécessaires au plan social, elles le sont aussi au bon fonctionnement des marchés.

18 L'analyse des données de 63 pays du monde entier montre qu'en moyenne, les femmes perçoivent une rémunération inférieure de 16 % à celle de leurs homologues masculins[5]. Alors que cet écart se resserre lentement dans certains pays, dans d'autres, il demeure inchangé ou même est en augmentation. Le renforcement de la concurrence due à la mondialisation semble dans certains cas réduire l'écart mais ceci provient davantage de la pression à la baisse sur les salaires masculins que d'une augmentation du revenu des femmes. Pour des centaines de millions de salariés occupant des emplois informels et non protégés, essentiellement dans les pays en développement, nous ne disposons pas d'information suffisante, ce qui pose un réel problème de compréhension du phénomène au niveau mondial. Dans certains

3 « Objectif Croissance » OCDE 2008.

4 « Perspectives de l'emploi de l'OCDE – Stimuler l'emploi et les revenus » 2006.

5 « The Global Gender Pay Gap » Confédération syndicale internationale 2008. (Il s'agit d'un rapport sur les écarts salariaux entre hommes et femmes dans le monde).

pays, les femmes les plus instruites se retrouvent souvent avec un écart de rémunération encore plus grand par rapport à leurs homologues masculins.

19 Répartir équitablement les fruits de la mondialisation tout en créant davantage d'emplois de meilleure qualité doit devenir la priorité essentielle de l'action gouvernementale. Face au chômage, il faut répondre par une réelle coordination des politiques macroéconomiques et sociales assortie de systèmes de négociations collectives fondés sur le dialogue social, avec la participation des pouvoirs publics, des syndicats et des employeurs. Aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays du Sud, la priorité est à l'application réelle des droits des salariés de se syndiquer et d'adhérer aux syndicats. Là où les syndicats existent et négocient véritablement, il y a moins de bas salaires, davantage d'emplois sécurisés, plus de formation professionnelle, moins de corruption ; les économies y sont plus efficaces et les sociétés plus justes. L'extension de la couverture des conventions collectives doit être perçue comme un bien public mondial – c'est à dire un processus essentiel qui permet une redistribution plus large des fruits de la croissance.

20 Par ailleurs, pour réduire la précarité et l'insécurité il faut des politiques actives du marché du travail générant des revenus corrects, une protection élémentaire conforme aux exigences du travail décent et des possibilités de monter dans l'échelle des salaires et des compétences. La protection de l'emploi, et en particulier la notification préalable de licenciement, ne doit pas être perçue comme une rigidité mais comme offrant une possibilité de préparer les salariés, dont les emplois vont être supprimés, à trouver un emploi productif ailleurs.

21 Outre une fiscalité progressive, des dépenses sociales ciblées et un élargissement du champ d'application des négociations collectives, la fixation par la réglementation ou par la négociation collective entre les partenaires sociaux de salaires minimums est essentiel pour assurer un filet de sécurité sur le marché du travail et prévenir toute aggravation des inégalités salariales.

> « Il faut donner aux salariés la possibilité de s'exprimer à titre individuel mais aussi collectif dans les décisions concernant l'organisation du temps de travail.

22 L'amélioration de la qualité des systèmes de protection sociale universelle pour les femmes et les hommes du monde entier – aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés – est indispensable pour apporter la sécurité nécessaire aux salariés tout au long du processus de changement économique. Dans le débat crucial sur l'Etat providence, on prétend parfois que le financement public de la sécurité sociale, les politiques d'aide sociale et les politiques actives du marché du travail, génèrent des coûts économiques élevés et mettent en danger la croissance et le développement économique. Pourtant, au plan international il n'existe aucun lien de causalité négatif entre les taux d'emploi et les principaux indicateurs de protection sociale tels que la part des transferts dans le PIB ou la générosité des indemnités de chômage due à la réglementation. Rien ne prouve non plus que les taux d'emploi soient plus faibles dans les pays dont les taux marginaux d'imposition sont globalement élevés.

***Inégalités de revenu et pauvreté au milieu des années 2000***

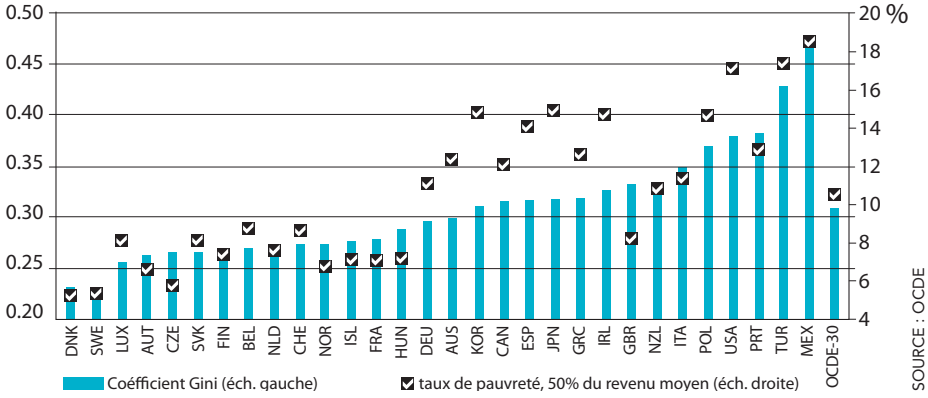


SOURCE : OCDE

23 Il est capital pour les gouvernements des pays industrialisés d'investir dans les systèmes éducatifs et d'élever les niveaux de compétence. Il est dans l'intérêt des gouvernements du G8 de tenir les engagements qu'ils ont pris par le passé d'investir dans la formation tout au long de la vie. Il est également dans l'intérêt réciproque des pays industrialisés et en développement d'investir dans l'éducation, la formation professionnelle et l'amélioration des compétences dans le monde en développement. Avec le temps, ces investissements peuvent devenir les éléments les plus importants pour remédier aux déséquilibres du monde actuel. Les mouvements de populations comptent parmi les conséquences de ces déséquilibres. Dans une économie mondialisée, il faut s'attendre logiquement à une plan grande migration et mobilité des personnes ; en revanche les migrations clandestines, déséquilibrées ou celles qui alimentent l'exploitation des personnes posent de réels problèmes éthiques pour les sociétés, elles contribuent au chômage et menacent la cohésion sociale. Toute politique de migration doit être fondée sur les droits et doit comprendre des mesures pour l'éducation, la formation et l'amélioration des compétences, et ce tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

### *S'attaquer aux problèmes de la précarité des emplois, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et du vieillissement*

24 Dans l'ensemble des pays du G8 la reprise de la croissance économique après la bulle financière du millénaire est allée de pair avec la création d'emplois précaires n'offrant aucune sécurité ni perspectives à long terme pour les salariés et leurs familles. La dégradation de la qualité des emplois ne se traduit pas seulement par l'augmentation du nombre de salariés pauvres. Elle engendre aussi l'accroissement de la précarité, à savoir le recrutement sur la base de contrats temporaires, la délocalisation et les emplois déguisés en contrats de prestations de service. Tout cela rend beaucoup plus difficile l'amélioration des conditions de travail et milite contre la réalisation de l'objectif de travail décent. Trop souvent ces salariés n'ont pas de possibilité de sortir de l'emploi précaire.

25 L'action gouvernementale n'a pas permis non plus d'avancer suffisamment sur le terrain de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale qui bénéfice à la fois à la famille et à l'employeur. Il est dans l'intérêt des salariés et des employeurs que la mise en œuvre des accords sur l'aménagement du temps de travail ne repose pas exclusivement sur l'accord entre salarié individuel et employeur, comme cela est parfois préconisé. La mise en œuvre de nouveaux accords sur les temps de travail doit se fonder sur des négociations et des accords conjoints entre les représentants des salariés et les employeurs. Il faut donner aux salariés la possibilité de s'exprimer à titre individuel mais aussi collectif dans les décisions concernant l'organisation du temps de travail, la flexibilité et ainsi l'amélioration du cadre de vie professionnelle et familiale. Les contrats de travail à durée déterminée, à temps partiel, le partage d'emplois et le télétravail, doivent être de véritables choix dans le cadre des systèmes de protection sociale ; ils ne doivent pas être imposés à des personnes qui se retrouveraient démunies sur le marché du travail pour obtenir un emploi assorti d'une protection décente.

26 L'action gouvernementale doit aussi s'opposer à la culture du temps de travail excessif qui entraîne des problèmes de santé pour les salariés et, dans des cas extrêmes, la mort par surmenage. Il est indispensable de renforcer les réglementations relatives à la santé et la sécurité dans l'ensemble des pays du G8 afin de prendre en considération ces nouvelles formes de maladies professionnelles liées au stress et dont le coût social et économique est élevé.

27 Les politiques et les stratégies doivent s'attaquer aux obstacles suivants :

- l'engagement insuffisant des employeurs en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et familiale ;
- la faiblesse des solutions proposées pour améliorer le cadre de vie professionnelle et familiale ;

- l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail qui freine la réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- le choix forcé entre parcours professionnel et cadre de vie professionnelle et familiale ;
- la culture d'entreprise qui pousse au temps de travail excessif.

### *Vieillissement*

28 Dans bon nombre de pays la discrimination fondée sur l'âge est très répandue à la fois sur le marché de l'emploi et en entreprise. Malheureusement, pour les employeurs les salariés âgés sont souvent perçus comme difficiles à former et comme incapables de s'adapter aux nouvelles technologies. Ceci se traduit aussi par des obstacles manifestes lors des recrutements ou par l'absence de politique ciblée sur le recrutement ou le maintien en service des salariés âgés. De plus, les possibilités de promotion sont en général moins favorables aux salariés âgés qu'aux plus jeunes.

29 La discrimination fondée sur l'âge touche l'ensemble des emplois ainsi que les entreprises de toutes tailles. D'après les indications dont nous disposons, les salariés âgés de plus de 50 ans rencontrent des difficultés tant en termes de promotion professionnelle, d'accès à la formation permanente ou de réussite au niveau des offres d'emplois. Pourtant, les salariés âgés ne sont pas moins performants que les plus jeunes. Les entreprises qui ont combattu la discrimination par l'âge en ont ainsi tiré avantage. Et pourtant rien ne permet de penser que les attitudes et les pratiques des employeurs aient évolué depuis la réunion du G8 à Turin. Par conséquent, l'action gouvernementale doit s'attacher à convaincre les entreprises de l'importance qu'il y a à s'engager dans des stratégies proactives en matière de vieillissement de la main-d'œuvre. De telles stratégies s'appuient notamment sur l'organisation du travail et du temps de travail et le réorientation professionnelle qui permet aux salariés âgés de rester dans un monde du travail librement choisi. Les pouvoirs publics devraient ainsi envisager la combinaison de mesures incitatives et dissuasives (bonus/malus) permettant de récompenser le recrutement de salariés âgés et pénaliser leur licenciement.

> « La coopération est essentielle pour insérer la problématique du changement climatique dans une démarche d'emplois durables.

30 Le maintien d'un système de retraite décente porte une valeur sociale. Le mouvement syndical international préconise et participe depuis longtemps à la création de régimes de prestations de retraite qui offrent aux salariés âgés la possibilité de maintenir leur niveau de vie et d'éviter la pauvreté après leur départ en retraite. Les modes de financement des retraites tels que préconisés par les syndicats (et adoptées par les pouvoirs publics) varient d'un pays à l'autre, mais d'un point de vue syndical, trois grands principes perdurent : premièrement, un attachement à l'idée qu'au-delà d'un certain âge il ne doit pas être nécessaire d'avoir un emploi rémunéré pour jouir d'un niveau de vie décent ; deuxièmement, la sécurité sociale gérée par les pouvoirs publics doit jouer un rôle important pour atteindre cet objectif compte tenu de son avantage comparatif en matière de couverture, de transférabilité et de gestion indicielle ainsi que de son efficacité administrative et de sa viabilité financière ; et troisièmement, les systèmes de retraite, dont les régimes par capitalisation, doivent être mis au point et négociés dans un cadre tripartite. Par ailleurs, il est capital de faire observer que la sécurité des retraites est indissociable de la promotion par le mouvement syndical de l'emploi décent pour quiconque veut travailler. Ces principes restent valables indépendamment du vieillissement de la population qui est en train de se produire dans l'ensemble des pays du G8 et au-delà.

31 Pour relever ce défi démographique, il faut disposer d'un ensemble complet de politiques permettant d'améliorer les perspectives d'emploi de tous les groupes d'âges. Il faut s'attacher tout particulièrement à inverser les faibles taux d'emploi actuels aussi bien des femmes que des salariés âgés. Il faut élaborer des politiques spécifiquement destinées à traiter le problème de la faiblesse des pensions de retraite des femmes actives provenant de leur statut professionnel inférieur (surreprésentation dans les emplois à

bas salaires, dans des formes de travail non déclarées et dans les emplois à temps partiel) et voient souvent leur carrière interrompue et plus courte.

32 Les syndicats appellent les gouvernements à faciliter une transition en douceur de la vie professionnelle à la retraite. Les dispositions favorables à une retraite « à la carte » doivent avoir comme objectif de maintenir les salariés âgés dans la population active en diminuant leur temps de travail et en leur accordant parallèlement une garantie de ressources. Des dispositions de ce type peuvent contribuer à diminuer l'exclusion sociale des salariés âgés et constituent un moyen de conserver des compétences précieuses au sein des entreprises tout en transférant le savoir-faire aux salariés plus jeunes ; le fardeau qui pèse sur les régimes de retraite peut aussi s'en trouver diminué dès lors que les gens peuvent travailler plus longtemps. Le soi-disant « choc du départ à la retraite » associé à un passage trop rapide de la vie professionnelle à la retraite peut être atténué ou supprimé.

### *La dimension locale et régionale des inégalités*

33 La croissance des inégalités dans les pays du G8 a également une dimension régionale et locale. Ainsi les mutations industrielles, les délocalisations et pertes d'emplois manufacturiers qualifiés à salaire élevé se sont concentrées dans certaines régions alors que la croissance des services s'est concentrée dans les conurbations industrielles. Comme l'a fait observer l'OCDE, il existe un paradoxe entre les progrès technologiques qui a priori permettent « une plus grande dispersion de l'activité économique » et la constatation d'une forte concentration géographique « dans presque toutes les économies régionales et nationales de la zone de l'OCDE »[6].

34 Outre des politiques nationales plus fortes en matière de croissance, il faut prendre de nouvelles initiatives structurelles afin de développer les régions à bas revenus des pays du G8. Citons parmi les politiques qui ont fait leurs preuves : la planification stratégique locale et régionale impliquant les administrations locales, les entreprises et les syndicats ; une attention toute particulière accordée à la recherche, à l'innovation, à l'éducation, la formation et la reconversion des populations actives, avec le soutien de politiques actives du marché du travail ; le renouvellement et la modernisation des infrastructures ; l'accent mis sur l'amélioration de l'environnement et la qualité des conditions de travail et de vie ; et le soutien du gouvernement central pour assurer la diversification des structures économiques des régions à bas revenus.

### *Lutter contre le changement climatique, le rôle des « entreprises vertes » et l'emploi durable*

35 Les syndicats se félicitent de la décision des ministres du Travail du G8 d'inclure dans leurs discussions la question des aspects du changement climatique ayant une incidence sur l'emploi et l'entreprise. La coopération est essentielle pour insérer la problématique du changement climatique dans une démarche d'emplois durables. C'est le message que les ministres du Travail doivent s'assurer de faire entendre au Sommet de Hokkaido et auquel il faut qu'une suite soit donnée.

36 Le mouvement syndical mondial reconnaît que le coût total du changement climatique dans un scénario de statu quo équivaudrait à perdre chaque année au moins 5 % de la production mondiale. Si l'on tient compte d'un ensemble plus important de risques et d'incidences, les effets nets des dommages pourraient alors dépasser les 20%. A l'inverse, les coûts engendrés par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à savoir 85 % d'ici 2050, seraient eux limités à 1 % de la production annuelle mondiale. Ainsi les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions afin d'atteindre ces objectifs en se fondant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et en fonction du développement économique et social de chaque

6 « Mondialisation et économies régionales » OCDE 2007.

pays. Certes ces mesures entraîneront des changements dans l'activité économique et dans l'emploi, mais l'inaction aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité, pour l'économie mondiale et les perspectives d'emplois durables.

37 Un cadre de politiques pour l'emploi durable doit être mis en place portant notamment sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les technologies de fixation du carbone, des mesures de « transition équitable » pour les salariés affectés. Il faut également un programme d'action pour l'entreprise écologique qui donne le droit aux salariés et à leurs représentants d'anticiper avec les entreprises le passage à un mode de production durable.

> « Les ministres du Travail du G8 doivent, dans un premier temps, apporter leur soutien aux travaux réalisés par l'OIT, le PNUE et d'autres organismes en matière d'emplois écologiques.

38 Pour ce faire il faudra déployer des efforts pour promouvoir les emplois verts et investir dans des secteurs clefs, en particulier dans les énergies de substitution, la création d'immeubles à haut rendement énergétique, et susciter des changements dans les modes de transport, la production agricole, la gestion du système alimentaire, et les industries en « virant au vert ». Les recherches en cours de publication suite aux travaux conjoints du PNUE et de l'OIT[7] montrent le potentiel de création d'emplois écologiques. Les investissements doivent soutenir la transition en matière d'emplois moyennant des politiques de transfert de technologies, de formation professionnelle, d'éducation et de rémunération. Ils doivent aussi soutenir le dialogue social sur la formulation des politiques publiques et promouvoir la diversification économique à l'aide de financement social et d'instruments financiers appropriés. Il faut des investissements publics pour renforcer les infrastructures vulnérables au climat dans les domaines de l'eau, la santé et les infrastructures. Ces investissements devront recevoir le soutien d'un financement international.

39 La promotion de l'emploi doit se faire en lien avec les stratégies nationales visant des économies à moins forte intensité en carbone reposant entre autres sur des politiques d'économies et de rendement énergétique dans les transports collectifs, l'installation de nouveaux éclairages et la rénovation des habitations. Elle doit aussi être liée aux investissements dans les sources d'énergie durable comme le vent, l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse et la micro-hydroélectricité, la combustion propre du charbon et les véhicules à technologie avancée. La dimension emploi doit également être prise en compte lors de l'introduction de nouvelles technologies pour la capture et le stockage du $CO_2$ dans des réservoirs géologiques souterrains, la fixation du carbone dans les forêts et les sols moyennant la réduction du déboisement et l'accroissement du reboisement et du travail des sols favorable à leur conservation.

40 Les répercussions sociales des politiques de réduction des émissions – notamment les secteurs de la production d'électricité, les autres industries à forte intensité énergétique et utilisant des combustibles fossiles, l'aviation et le transport routier – doivent être mieux comprises et servir à anticiper et atténuer les bouleversements en matière d'emploi. La recherche doit contribuer à mettre au point des stratégies de réduction des émissions permettant de transformer des conséquences sociales a priori néfastes en des opportunités, notamment en matière d'égalité des sexes, de diminution de la pauvreté et d'amélioration du cadre de vie.

41 Des mesures facilitant la transition entre les emplois et la promotion de « l'emploi vert » doivent faire partie intégrante de l'action menée par les organismes intergouvernementaux et notamment les Stratégies nationales des Nations Unies pour le développement durable, la consommation et la production durables (Nations Unies), les Examens par l'OCDE des performances environnementales, le Programme par pays pour le travail décent de l'OIT ainsi que les négociations de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique) pour veiller à ce que les efforts déployés servent aussi à réduire la pauvreté, atteindre les

7 « Green jobs, Towards sustainable work in a low carbon world ». Rapport du World Watch Institute produit pour le PNUE dans le cadre de sa coopération avec l'OIT et la CSI, 2008.

objectifs sociaux et créer des emplois correctement rémunérés, couverts par la sécurité sociale et offrant des conditions d'hygiène et de sécurité.

42 Il faut accorder une importance toute particulière au rôle des services publics dans la fourniture des besoins humains essentiels et dans l'adhésion au changement, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, des transports ainsi que pour la fourniture et la distribution d'énergie. Etant donné que les politiques de transition en matière de climat exigeront une main-d'œuvre hautement qualifiée et la reconversion des chercheurs et des ingénieurs, les pouvoirs publics pourront devenir un élément moteur pour inciter aux bonnes pratiques. Quant aux ministres du Travail, ils peuvent montrer la voie en établissant une corrélation entre les activités d'autres ministères relatives au climat et les conséquences sur l'emploi et la formation professionnelle. Ces activités doivent rentrer dans le cadre de l'établissement des rapports nationaux et des exercices d'évaluation de la CCNUCC, notamment en ce qui concerne les missions du Plan d'action de Bali pour la promotion du développement durable et la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi.

43 Des cadres consultatifs nationaux peuvent servir de base aux programmes de transition afin d'empêcher, d'éviter ou de réduire les répercussions sociales potentiellement néfastes que pourraient entraîner les efforts visant à respecter le Protocole de Kyoto. En Espagne par exemple, le dialogue social tripartite au niveau national et sectoriel s'est avéré utile pour s'employer à atteindre cet objectif, en définissant des mesures pour prendre en charge les salariés touchés par ces répercussions. Il a également mis le pays sur la voie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au Royaume-Uni, la Commission syndicale consultative pour le développement durable (TUSDAC – Trade Union Sustainable Development Advisory Committee) a été créée sous forme d'un forum permettant la consultation entre le gouvernement et les syndicats sur les questions de développement durable et d'environnement y compris le changement climatique. En France, le « Grenelle de l'environnement » a également innové en créant un dialogue plurilatéral (comprenant les syndicats) pour examiner les mesures indispensables à prendre pour obtenir un consensus à propos des mesures environnementales. Dans d'autres domaines de l'action en faveur de la protection de l'environnement, comme celui de la Directive REACH de l'Union européenne sur les produits chimiques, on peut tirer des leçons extrêmement utiles de l'engagement des partenaires sociaux dans la prise de décisions.

44 Les ministres du Travail pourraient chercher aussi à renforcer les liens entre climat et emploi dans les politiques commerciales. Les pays qui internalisent les coûts de réduction des émissions de carbone dans leurs structures de production devront peut-être instaurer des mécanismes d'ajustement frontalier (comme des droits de douane). Dans la mesure où ces mécanismes touchent les pays en développement, il faut prendre des dispositions pour que les revenus ainsi générés servent à la diffusion des technologies écologiques ou à l'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays en développement. Il faut mettre en place un mécanisme d'ajustement différencié permettant aux pays en développement de ne pas avoir à supporter un fardeau supplémentaire venant s'ajouter aux effets du changement climatique proprement dit. La capacité des pays en développement à mettre au point des technologies non polluantes doit être davantage facilitée par des modifications apportées aux règes des ADPIC. Il faut examiner attentivement les conséquences de l'internalisation du coût réel du transport de marchandises et de relocalisation des industries polluantes dans les pays en développement. Les ministres du Travail doivent être encouragés à lancer des travaux de recherche et de développement conjointement avec les ministères du Commerce, de l'Environnement et des Affaires sociales de leurs propres pays en s'inspirant des méthodes d'intégration des travaux en cours dans les réseaux relatifs à la pauvreté et l'environnement, du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Parallèlement il est essentiel que le système multilatéral fasse preuve de cohérence dans son approche des pays en développement en veillant à ce que les

négociations AMNA (Accès aux marchés pour les produits non agricoles) dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC ainsi que les négociations APE ne portent pas atteinte à l'emploi et au développement. Des négociations commerciales de ce type doivent au contraire être menées en faveur du développement.

45 Les ministres du Travail du G8 doivent, dans un premier temps, apporter leur soutien aux travaux réalisés par l'OIT, le PNUE et d'autres organismes en matière d'emplois écologiques. Les syndicats incitent les ministres du Travail à envoyer un message clair au Sommet du G8 de Hokkaido sur la nécessité d'inclure des mesures permettant d'engendrer une synergie entre la création d'emplois et les mesures destinées à réduire le changement climatique. Il y aurait lieu d'inclure également une recommandation en faveur de la création de processus de dialogue tripartite dans leurs propres pays et dans les institutions internationales afin de créer de solides corrélations entre emploi et changement climatique.

## Mise en œuvre des engagements du G8 pris par le passé

### *Tirer parti des résultats de la Réunion des ministres du Travail du G8 à Dresde en 2007*

46 Les fédérations Global Unions ont accueilli avec satisfaction les engagements pris à Dresde par les ministres du Travail et la reconnaissance que la mondialisation offre certes des opportunités mais engendre aussi des effets négatifs et aboutit à des « *disparités* ». Les ministres avaient alors déclaré que le défi à relever consistait à « *réussir les transitions professionnelles* » et à « *développer la protection sociale tout en favorisant de manière effective la promotion et la mise en œuvre des normes internationales du travail* ». Ils ajoutaient : « *les gouvernements nationaux, les organisations internationales et les partenaires sociaux ont un rôle à jouer pour relever ce défi* ».

47 Au sujet de la protection sociale, le G8 a reconnu que de « nombreuses composantes de la protection sociale sont fondamentales pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement social et économique » et qu'il existe un engagement en faveur de l'intensification des efforts de coopération technique pour « *faciliter une plus large couverture* » en ce qui concerne au moins l'accès aux services essentiels. Un nouvel élément a été introduit qui invitait « les membres de l'OMC et les organisations internationales intéressées, en étroite coopération avec l'OIT, à favoriser le respect et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail internationalement reconnues » et appelait les gouvernements « *à prendre pleinement en considération le travail décent, en particulier le respect des normes fondamentales du travail dans les accords commerciaux bilatéraux.* » Ces principes ont été par ailleurs soutenus dans les conclusions adoptées par les membres des Nations Unies au Conseil économique et social des Nations Unies, en juillet 2006 et à la Commission des Nations Unies pour le Développement social, en février 2008. Il faut maintenant s'appuyer sur ces principes en menant à bien des discussions approfondies lors de la Conférence internationale du travail, en juin 2008, afin d'adopter des recommandations claires sur le rôle du travail décent dans le cadre de la mondialisation. De plus, pour que les réunions du G8 soient crédibles, il est essentiel que les engagements pris soient effectivement tenus. Nous demandons par conséquent aux ministres du Travail de commander un rapport complet des mesures prises par les pays du G8, les institutions internationales et les partenaires sociaux pour la mise en œuvre des conclusions de Dresde et ultérieurement, des accords conclus à Niigata. Ces rapports doivent être présentés à la réunion des ministres du Travail de 2009 en Italie.

### *Responsabilité des entreprises et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*

48 À la réunion de Dresde, les ministres du Travail du G8 ont déclaré que les gouvernements et les entreprises pouvaient contribuer largement à maîtriser

la dimension sociale de la mondialisation. En particulier, les ministres ont souligné qu'il « incombe essentiellement aux gouvernements de mettre en œuvre et d'améliorer les droits de l'homme et les normes du travail ». Ils ont parallèlement invité les entreprises à aller au-delà de cette tâche et ont fait référence à la Déclaration multinationale de l'OIT, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et au Pacte mondial des Nations Unies comme autant de cadres internationaux pour la RSE. Les ministres ont vivement encouragé les entreprises des pays du G8 et d'autres pays à respecter les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils ont également lancé un appel aux gouvernements des pays émergents et en développement pour qu'ils s'associent aux valeurs et aux normes contenues dans les Principes directeurs. Ils se sont engagés en outre à soutenir activement la diffusion des Principes directeurs et à promouvoir une meilleure gouvernance par l'intermédiaire des Points de contact nationaux prévus dans les Principes directeurs de l'OCDE.

49 Les termes positifs employés lors de la réunion des ministres du Travail du G8 à Dresde, se retrouvent dans la Déclaration de Heiligendamm. La référence à l'amélioration des Points de contact nationaux prévus dans les Principes directeurs de l'OCDE est particulièrement importante, de même que l'invitation aux pays en développement et aux économies émergentes à s'associer aux Principes directeurs. Ces messages sont très importants pour les parties prenantes et la suite à donner l'est encore plus.

50 Les États nationaux doivent conserver leur rôle réglementaire essentiel et veiller à l'amélioration de la gouvernance au niveau mondial compte tenu des limites de l'approche de la dimension sociale de la mondialisation par le volontariat des entreprises. Comme priorité essentielle, il est indispensable de faire observer et de renforcer la protection des droits des salariés – tels qu'ils sont définis par l'OIT – dans le monde entier. Lorsque les droits fondamentaux des salariés sont respectés et que les salariés sont libres de se syndiquer, il devient en grande partie possible d'arrêter l'accroissement des inégalités. Le respect des normes internationales du travail doit devenir un critère international appliqué dans tous les domaines d'activité de toutes les institutions internationales – le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE, l'OMC et les Nations Unies, ainsi que dans les organismes régionaux comme l'ASEM et l'APEC. Les pays du G8 doivent appliquer ce critère.

51 Outre la mise en œuvre de réglementations contraignantes, les gouvernements ont un rôle fondamental à jouer dans l'amélioration de la responsabilité sociale des entreprises exerçant leurs activités dans leur pays. Pour ce faire, ils peuvent faire appliquer les principes du droit, favoriser la transparence et la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et offrir le cadre juridique approprié à de véritables relations entre les partenaires sociaux. Les gouvernements du G8 peuvent donner l'exemple en veillant eux-mêmes, et dans tous les domaines d'activité au niveau national et international, à soutenir et ne pas porter atteinte aux normes internationales du travail, à la reconnaissance des syndicats et aux bonnes relations entre les partenaires sociaux. Les gouvernements du G8 doivent mettre en œuvre dans leur intégralité les instruments auxquels ils ont déjà souscrit. Leur engagement vis-à-vis des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est sans valeur s'ils ne disposent pas de Points de contact nationaux fonctionnant efficacement avec la participation des syndicats et d'autres parties prenantes. Un nombre important de Points de contact nationaux, même dans certains pays du G8, n'existent que sur le papier et n'ont aucune fonction véritable. Ces gouvernements doivent s'assurer que les violations alléguées des Principes directeurs font l'objet d'une enquête sérieuse de la part des PCN, conformément aux engagements pris lors de la réunion des ministres du Travail du G8 à Dresde. Un bilan des résultats de tous les PCN peut être utile pour signaler ce qu'il faut améliorer dans le but de renforcer l'efficacité du mécanisme de mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE.

52 En matière d'investissements transnationaux, les gouvernements du G8 doivent convaincre les pays du G5 (Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud et Mexique) de l'importance d'adhérer aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales afin de maîtriser la dimension sociale de la mondialisation. Pour mieux faire connaître les Principes directeurs, les gouvernements doivent consacrer davantage de ressources à leur diffusion en attachant une attention particulière aux pays en développement.

53 Une table ronde à haut niveau intitulée « Emploi et relations professionnelles : Promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie mondialisée » sera organisée conjointement en juin 2008 par l'OCDE et l'OIT. Il est important que les pays émergents et en développement y participent activement. Un Protocole d'accord élargi entre l'OCDE et l'OIT pourrait aussi servir de point de départ à un travail régulier et devrait être lancé dans les mois à venir.